



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 30 novembre 2020  
Réf. QP-82/20

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
Luxembourg

**Objet :** Question parlementaire n°3063 du 29 octobre 2020 de l'honorable Député Dan Biancalana

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre de la Justice

Sam TANSON

**Réponse de Madame la Ministre de la Justice à la question parlementaire n°3063 du 29 octobre 2020 de la part de l'honorable député Dan Biancalana**

La convention, dont fait état l'honorable Député, a été signée entre l'Université du Luxembourg (Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History/C<sup>2</sup>DH) et l'État du Grand-Duché de Luxembourg représenté par le ministre de la Justice, l'administration judiciaire représentée par le Procureur général d'État, la Cour supérieure de Justice représentée par son Président, les juridictions administratives représentées par le Président de la Cour administrative et les Archives nationales de Luxembourg représentées par sa Directrice.

Dans le cadre de cette convention, le C<sup>2</sup>DH réalise, de 2018 à 2021, une étude dans une double perspective : (1) une étude de nature chronologique et synthétique qui retrace l'histoire de la justice au Grand-Duché du Luxembourg de 1815 à aujourd'hui et (2) des études thématiques qui visent à problématiser des aspects spécifiques de cette histoire. Les travaux de recherche sont principalement réalisés par une chercheuse postdoctorale et une doctorante, engagés par le C<sup>2</sup>DH pour la durée de trois ans.

Le C<sup>2</sup>DH présente les résultats de l'étude et valorise le patrimoine en rapport avec l'étude premièrement par une publication scientifique et deuxièmement par la conception d'une exposition virtuelle.

Un travail d'inventaire d'archives non encore exploitées relevant du ministère de la Justice, ainsi que d'archives relevant des autorités judiciaires, a été réalisé, en étroite collaboration avec les Archives nationales, par une archiviste engagée par le C<sup>2</sup>DH pour la durée d'un an et demi, au début du projet.

Un comité scientifique, composé d'experts luxembourgeois et étrangers dans le domaine de la recherche scientifique sur l'histoire de la justice au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle et d'un juriste ayant une connaissance approfondie de la justice et de l'administration judiciaire au Luxembourg, a pour mission de définir le périmètre exact du projet de recherche et les étapes de sa réalisation, de conseiller les chercheurs travaillant sur le projet et de valider les résultats de la recherche avant publication. Il se réunit une fois par an.

Un comité d'accompagnement, composé d'un représentant de chacun des partenaires signataires, d'un conservateur des Archives nationales et d'un représentant de la Bibliothèque nationale, qui a pour objet d'assurer son support et de faciliter le projet, de suivre le périmètre du projet défini par le comité scientifique, est informé au moins une fois par trimestre de l'avancement des travaux.

Les travaux avancent bien et tant la publication que l'exposition virtuelle sont prévus pour l'automne 2021.

Les résultats de l'étude seront ensuite mis à disposition en vue d'une exposition physique. Le C<sup>2</sup>DH participera activement à la mise en œuvre de cette exposition. Les détails de la mise en œuvre ainsi que les partenaires, les localités et les dates doivent encore être fixés dans une convention séparée.

Même si cela n'est pas explicitement prévu par la convention, il appartient bien sûr à la Chambre des Députés de prévoir, le cas échéant, un débat sur l'histoire de la justice au Luxembourg en son sein.